



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

# **BOURSE**

## **POUR LES FORMATIONS**

# **SANITAIRES**

## **ET SOCIALES**

**ÉDITION**  
**2021**

**Pensez-y dès maintenant !**



Plus d'informations  
sur [www.auvergnerhonealpes.fr](http://www.auvergnerhonealpes.fr)

## Pouvez-vous bénéficier d'une bourse régionale ?

**La bourse régionale est attribuée sous condition de ressources.  
Elle vous concerne si vous êtes élève ou étudiant non salarié inscrit dans  
un établissement de formation agréé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.**

### FORMATIONS SANITAIRES

- Aide-soignant
- Ambulancier
- Ergothérapeute
- Infirmier
- Manipulateur en électroradiologie  
médicale
- Masseur-kinésithérapeute
- Orthophoniste
- Orthoptiste
- Pédicure-podologue
- Préparateur en pharmacie  
hospitalière
- Psychomotricien
- Puéricultrice
- Sage-femme
- Technicien de laboratoire médical

### FORMATIONS SOCIALES

- Accompagnant éducatif et social
- Assistant de service social
- Conseiller en économie sociale  
et familiale
- Educateur de jeunes enfants
- Educateur spécialisé
- Educateur technique spécialisé
- Moniteur éducateur
- Technicien de l'intervention sociale  
et familiale

**Bourse alignée sur celle du CROUS :**

**de 1 032 € à 5 679 € par an**

[Consultez le règlement d'attribution](#)

[de la bourse régionale pour les formations santé-social](#)

## Comment calculer votre bourse régionale ?

**La bourse régionale est calculée  
en fonction des plafonds de revenus  
et selon votre situation personnelle**

**et familiale.**

**Elle est versée chaque mois.**

Pour la rentrée de septembre 2021,  
votre demande de bourse sera étudiée  
sur la base de votre avis d'imposition  
2020 sur les revenus 2019 (ou celui de  
vos parents).

Grâce au simulateur, vous pouvez  
vérifier si vous avez droit à une bourse  
et estimer son montant.

Ce montant est donné à titre indicatif  
et la simulation ne constitue pas un  
dépôt de demande.

## Comment déposer votre demande de bourse ?

**1**

Rendez-vous sur le site internet de la  
Région pour saisir votre demande de  
bourse.

**2**

Créez votre compte personnel  
avec une adresse électronique valide.  
Si votre compte est déjà créé,  
connectez-vous à l'aide de votre  
identifiant et votre mot de passe.

**3**

Pour déposer une demande en ligne,  
munissez-vous du **code** fourni par votre  
établissement de formation (**ETAB100**  
pour Lyon 1) et des pièces nécessaires  
à la constitution de votre dossier, en  
version numérique.

**4**

Suivez en ligne l'avancement de votre  
demande de bourse et l'état des  
paiements en cours d'année, en vous  
connectant à votre compte personnel.

---

# Mémo perso

Code établissement : UCB Lyon 1

**ETAB100**

Identifiant de connexion

.....

N° de dossier

.....

---

## RENSEIGNEZ-VOUS :

- Auprès du secrétariat de votre établissement de formation
- Auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, direction de la formation et de l'orientation :
  - Par courriel : [aidesfss@auvergnerhonealpes.fr](mailto:aidesfss@auvergnerhonealpes.fr)
  - Par téléphone : **04 26 73 33 33**